

Corinne LYONNET
Maître en Sciences de Gestion
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

8, rue des Ecoles
33200 BORDEAUX

Tél. 05 56 02 93 34
Fax 05 56 42 05 60
e-mail cabinet.lyonnet@wanadoo.fr

AB303

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 01 JUIN 2012

sous le N° 8788.....

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT EN NATURE CONSENTI
PAR MONSIEUR GUILLAUME PROUST
AU PROFIT DE LA SOCIETE
COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs les associés de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 29 mai 2012 concernant l'apport en nature consenti par Monsieur Guillaume PROUST au profit de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

L'apport en nature a été arrêté dans le cadre d'un contrat d'apport établi entre les parties en date du 21 mai 2012.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1- Présentation de l'opération effectuée

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT est une société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros divisé en 10.646 actions de 14,09 Euros, dont le siège social est situé 9 Allée Serr, 33100 BORDEAUX, et dont l'activité est le commissariat aux comptes. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 494 030 182.

Monsieur Guillaume PROUST, demeurant 31 rue de l'Eglise à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500), est né le 24 janvier 1972 à CRETEIL (94000).

Il exerce la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, il est inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile de France, et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Les deux parties ayant la même activité, cette opération s'intègre dans le cadre du développement régional de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sur la région parisienne.

Monsieur Guillaume PROUST fait apport à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

- de 1000 titres qu'il détient de la société WILL & GRAHAM AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 73 rue La Fayette, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 468 969, exerçant une activité de commissariat aux comptes depuis son immatriculation en date du 27 janvier 2011

Apport en nature consenti au profit de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Par Monsieur Guillaume PROUST

- de la clientèle de son activité de commissariat aux comptes exploitée en son nom personnel.

En contrepartie de cet apport, il lui est attribué des actions de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT dans le cadre de l'augmentation de capital qui lui est réservée.

2- Nature et évaluation des apports

Société WILL & GRAHAM AUDIT

La société constituée le 27 janvier 2011 n'a pas encore établi de comptes annuels.

Elle détient des mandats de commissariat aux comptes qui sont valorisés pour un montant d'honoraires annuels de 17.000 Euros, auquel sont ajoutés 12 % à titre d'honoraires pour les missions exceptionnelles, soit la somme de 2.040 Euros.

La situation nette a été estimée à 500 Euros.

Soit un apport total de 19.540 Euros.

Activité de commissaire aux comptes de Monsieur Guillaume PROUST

Les mandats apportés correspondent à un montant d'honoraires annuels de 150.148 Euros, auquel sont ajoutés 12 % à titre d'honoraires pour les missions exceptionnelles, soit la somme de 18.018 Euros.

Soit un apport total de 168.166 Euros.

Apport global

Le montant global de l'apport s'élève à 187 706 Euros, montant arrondi à la somme de 185.000 € (cent quatre-vingt cinq mille euros).

3 - Rémunération des apports

Evaluation des titres de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Les titres de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ont été évalués sur la base des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011

A cette date, les capitaux propres de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'élèvent à 228.551 Euros.

A la valeur des capitaux propres, s'ajoute pour la valorisation des éléments incorporels, le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2011 correspondant à une année d'honoraires, retraité des opérations intragroupe.

Soit une valeur globale de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT de 910.000 Euros pour 10.646 actions.



Apport en nature consenti au profit de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Par Monsieur Guillaume PROUST

Le nombre d'actions de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT attribuées à Monsieur Guillaume PROUST en contrepartie de son apport sera le suivant :

Sur la base des évaluations retenues, il sera attribué à Monsieur Guillaume PROUST en contrepartie de l'apport en nature évalué à 185.000 Euros, 2.165 actions nouvelles de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, au prix d'émission de 85,45 Euros.

L'augmentation de capital de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT qui s'élève à 30.504,85 Euros, correspond à l'émission de 2.165 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 14,09 Euros.

La différence entre la valeur nette de l'apport de 185.000 Euros et le montant de l'augmentation de capital de 30.504,85 Euros, constituera une prime d'apport de 154.495,15 Euros, soit une prime d'apport de 71,36 Euros par action émise.

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

A partir des éléments suivants

- Etat de la clientèle apportée par Monsieur Guillaume PROUST pour son activité de commissaire aux comptes exercée à titre personnel et montant des honoraires annuels.
- Etat de la clientèle apportée par Monsieur Guillaume PROUST pour les mandats de commissaire aux comptes détenus par la société WILL & GRAHAM AUDIT et montant des honoraires annuels.

Nous avons effectué les diligences nous permettant de nous assurer de l'existence et de la valorisation de l'apport à la date de l'apport.

La méthode d'évaluation de l'apport basée sur le chiffre d'affaires, est conforme aux méthodes pratiquées dans le cadre des opérations d'apport ou de rachat de clientèle de cabinets de commissariat aux comptes.

Des opérations antérieures d'apports de clientèle de commissariat aux comptes à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ont été valorisées selon des méthodes identiques.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 185.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majorée de la prime d'émission.

A Bordeaux le 1^{er} juin 2012

Corinne LYONNET
Commissaire aux apports

